

MÉMO RH

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

DATE DE PUBLICATION DU MÉMO | décembre 2022
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION | La Poste SA
POPULATION D'APPLICATION | fonctionnaire et salariés



La Poste vous accompagne dans la construction et la mise en œuvre de projets professionnels motivants et réalistes, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel annuel. Des actions concrètes de développement des compétences, en matière de formation, de professionnalisation et d'accompagnement individuel, vous permettent de réaliser votre projet professionnel dans les meilleures conditions.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le plan de formation est remplacé par le plan de développement des compétences. Celui-ci recense l'ensemble des actions de formation et d'accompagnement que je peux suivre en accord avec mon manager.

Les actions de développement des compétences :

- formations obligatoires ou non obligatoires (à distance, en situation de travail, en salle),
- dispositifs individuels (Compte Personnel de Formation, bilan de compétences, VAE, Congé de Formation Professionnelle, Projet de Transition Professionnelle...),
- et toutes autres actions de professionnalisation et d'accompagnement individuel.

Dans le cadre de mon projet professionnel, je peux échanger avec mon manager sur les actions d'accompagnement suivantes :

Actions d'accompagnement	Objectifs	Cible	Durée	Interlocuteurs
Stage de découverte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Découvrir une fonction différente de la mienne pour consolider un projet professionnel ■ Préparer un entretien de recrutement ou l'intégration dans un vivier 	Tous collaborateurs	1 à 3 jours maximum	Manager/RRH/CEDP

Actions d'accompagnement	Objectifs	Cible	Durée	Interlocuteurs
Stage immersion	Découvrir et pratiquer sur le terrain une fonction différente de la mienne et de mes activités	Collaborateurs ayant un projet d'évolution professionnelle ou étant dans un parcours de formation	Plusieurs semaines, généralement réparties sur plusieurs périodes	Manager/RRH/ CEDP
Tutorat	Accompagner un collaborateur en contrat d'alternance ou engagé dans un parcours pionnier dans l'atteinte d'un niveau de connaissances et de compétences préalablement défini	Collaborateurs en contrat d'alternance (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation) ou engagés dans un parcours pionnier tel que défini dans le cadre de l'accord « La Poste engagée avec les postiers 2021-2023 »	Quelques semaines à 2 ans	RRH/ EMRG
Accompagnement terrain	Développer de nouvelles compétences ou conforter mes compétences sur ma fonction	Collaborateurs ayant pris un poste récemment ou n'étant pas encore aux attendus de leur fonction	Quelques semaines à quelques mois	Manager /RRH
Coaching	Travailler sur ses modes de fonctionnement et ses pratiques, prendre de la hauteur par rapport à la fonction occupée	Collaborateurs des Groupes B et C plus particulièrement	Quelques semaines à quelques mois	Manager /RRH

Quelle que soit la combinaison des actions de développement des compétences relevant de la formation et/ ou de l'accompagnement individuel, toutes nécessitent la mise en place d'un cadre précis assorti d'une feuille de route et d'un suivi.

À ces actions d'accompagnement, s'ajoute également la possibilité pour tous de participer aux ateliers EMRG*.

Sur un format flash ou d'une durée de 3 heures 30, les ateliers EMRG me permettent d'élargir mes perspectives dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle :

- Développer mon employabilité : challenger mon CV et ma lettre de motivation, les clés du marketing de soi, etc.
- M'informer sur les opportunités d'évolution professionnelle au sein du Groupe, ses métiers, la mobilité externe, l'Économie Sociale et Solidaire, l'Appui à la création d'entreprise, l'évolution vers la Fonction publique.

*Retrouvez l'offre complète des ateliers EMRG sur m@p

POUR EN SAVOIR +

- J'en parle à mon manager.
- Je contacte mon RH, un CEDP des EMRG ou un Gestionnaire de Cadres Supérieurs.
- Je consulte **netrh**, le site des ressources humaines, rubrique Évolution professionnelle/ Projet professionnel/ Plan de développement individuel
<https://www.netrh.extra.laposte.fr>